

Le TÉMOIN: Je ne crois pas qu'il en soit ainsi, mais je vais demander à M. Earl d'y répondre.

M. ROSS: Pour faire suite à ce que vient d'exposer M. Wright, à la pièce 1, page 25, on voit qu'au 1^{er} juillet 1939 il y avait une dette aux banques,—emprunts remboursables sur demande,—de \$23,795,698.28, et sur cette somme des intérêts cumulés de \$3,911.62. De la sorte, l'aveu que vous avez dû emprunter et payer intérêts sur ces emprunts confirme le raisonnement de M. Wright.

Le très hon. M. HOWE: Croyez-vous que ce soit un bon principe d'affaires de retenir les sommes dues aux cultivateurs aux fins de financer les transactions sur les céréales secondaires et le lin?

M. ROSS: Non, non, je ne discute pas ce point. Je m'en prends à la comptabilité. Je ne me plains pas de ce qu'on effectue des paiements et je persiste à croire que le gouvernement devrait faire des versements beaucoup plus élevés: il revient aux producteurs encore une jolie somme.

Le TÉMOIN: Je ne crois pas que le montant d'argent que la Commission doit ou ne doit pas aux banques ait une grande portée sur le montant à verser aux producteurs. Dans ce cas-ci nous avons un assez fort chiffre de commandes en carnet pour nous justifier de dire au gouvernement que la majoration de 20 cents était raisonnable. Nous aurions eu grandement tort, je crois, de retenir cet argent, mais M. Earl pourra apporter plus d'éclaircissements sur la situation financière pertinente.

M. WRIGHT: J'imagine que c'est vers le 15 septembre que les emprunts ont atteint leur plus haut point pour la campagne agricole 1949-1950?

Le très hon. M. HOWE: Voulez-vous dire les fonds?

M. WRIGHT: Pour effectuer le paiement initial.

Le très hon. M. HOWE: Pour effectuer le versement initial sur le blé ou sur les céréales secondaires et sur le lin?

M. WRIGHT: Je parle du blé.

Le très hon. M. HOWE: Seulement sur le blé?

M. WRIGHT: Seulement sur le blé.

Le TÉMOIN: Vous parlez de la campagne agricole de cette année?

M. WRIGHT: Oui. Les emprunts furent moins élevés parce qu'il n'y avait pas de fonds disponibles provenant des années antérieures. Tous de la période de cinq ans de mise en commun.

M. HETLAND: Le cultivateur ne prend-il pas son argent pour acheter le blé de l'année suivante? Il prendra de son argent pour se procurer le blé de l'année suivante, à moins qu'il ne l'ait déjà.

M. WRIGHT: Au lieu de l'emprunter.

M. HETLAND: Ils empruntent tous pour acheter leur blé. En d'autres mots le cultivateur a une réserve de fonds pour se procurer le blé de l'année suivante.

M. WRIGHT: Les syndicats du blé, au moment de leur constitution, ont prélevé du producteur 1½ cent le boisseau en vue de créer une réserve à cette fin justement, afin d'être dans une situation financière telle qu'ils puissent aller trouver les institutions de prêt du pays, lesquelles exigent, ainsi que je l'entends, que le syndicat retienne un certain montant de ces propres fonds avant de lui avancer les sommes requises.

Le TÉMOIN: Les cultivateurs peuvent s'adresser dès maintenant aux banques pour y emprunter l'argent dont ils ont besoin pour leurs transactions avec la